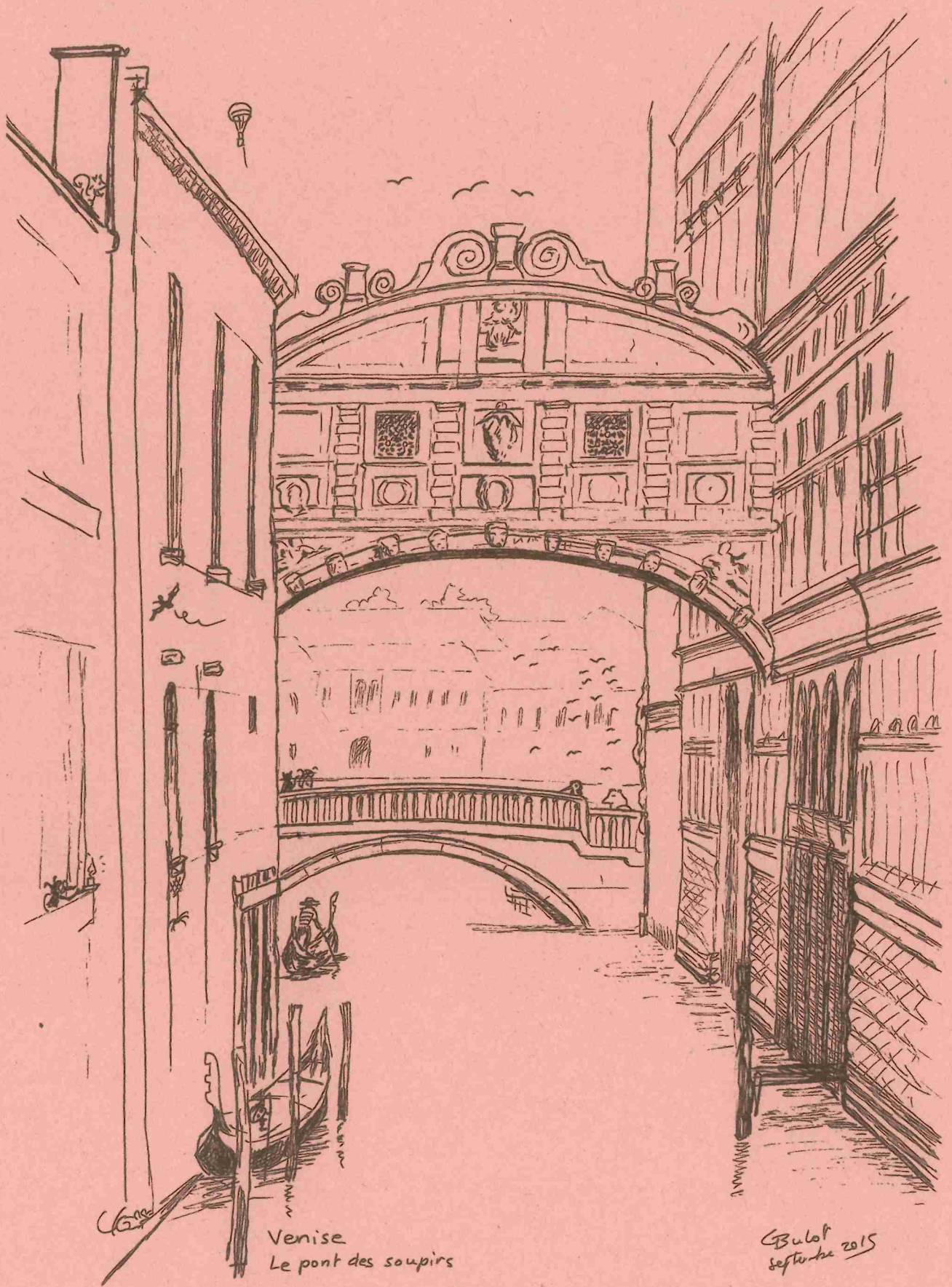


ERGERSHEIM INFO



Venise
Le pont des soupirs

G. Bulot
septembre 2015

ENCLOSURE TWO



No. 330

OCTOBER 2014

MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie

Tél. : 03.88.38.10.43

Email : mairie.ergersheim@numericable.fr

Internet : www.mairie-ergersheim.fr



Heures d'ouverture au public :

MARDI 8 H 30 à 12 H 00

JEUDI 17 H 00 à 19 H 00

VENDREDI 8 H 30 à 12 H 00

Une permanence du Maire et des Adjointes est assurée le jeudi soir de 18h00 à 19h00 et sur rendez-vous

Les numéros utiles d'Ergersheim

Dr. Lausecker : 03 88 38 49 38

Pharmacie : 03 88 49 88 44

Les numéros d'urgence :

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Service	Numéro à composer	Dans quel cas ?
Numéro d'appel d'urgence européen	112	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.
Le Service d'aide médical urgente (SAMU)	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.
Police Secours	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.
Sapeurs-pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2015.

COOPERATION INTERCOMMUNALE – SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS : MODIFICATION DES CONDITIONS DE COMPOSITION – RETRAIT ET EXTENSION DE COMPETENCES - MODIFICATIONS STATUTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les statuts du SIVOM, ratifiés par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2014 ;

I. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE COMPOSITION

VU la délibération N° 2015-48 du 29 juin 2015 du Conseil Municipal de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE demandant son retrait du SIVOM ;

VU la délibération N° 15-12 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 9 juillet 2015, acceptant le retrait de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-19 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
accepte**

le retrait de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,

II. CONCERNANT LA SUPPRESSION DE COMPETENCES

VU la délibération N° 15-13 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 9 juillet 2015, décidant de supprimer ses compétences suivantes :

- Déplacement et réaménagement de l'étang de pêche à ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- Parc des Sports à ERNOLSHEIM-BRUCHE : Réalisation d'un terrain de football synthétique avec aménagements paysagers et d'un parking, suite au retrait du SIVOM de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, objet de la délibération N° 15-12 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 9 juillet 2015 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
accepte**

le retrait du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs, des compétences suivantes :

« *Conception, réalisation et financement des équipements et travaux suivants :*

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

- *Déplacement et réaménagement de l'étang de pêche,*
- *Parc des Sports : Réalisation d'un terrain de football synthétique avec aménagements paysagers et d'un parking »,*

III. CONCERNANT L'EXTENSION DES COMPETENCES

VU la délibération N° 15-14 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 9 juillet 2015, décidant d'étendre ses compétences en vue de la construction d'un club-house pour les associations au Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
accepte**

de doter le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs de la compétence intitulée :
« **Conception, réalisation et financement des équipements et travaux suivants :**
COMMUNE DE MOLSHEIM

IV. *Construction d'un club-house pour les associations au Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM »,*

IV. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM

CONSIDERANT que les paragraphes I, II et III de la présente délibération constituent des modifications statutaires importantes du SIVOM ;

VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;

VU la délibération N° 15-15 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 9 juillet 2015, adoptant ses nouveaux statuts ;

VU dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
adopte**

les **NOUVEAUX STATUTS** du SIVOM, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération

ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service ;

VU le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 10 septembre 2015 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.**

EAU : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service ;

VU le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 10 septembre 2015 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation

particulière à formuler et adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.

AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE RISTOURNE CONCERNANT L'ASSURANCE "RISQUES DIVERS" SOUSCRITE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, grâce à une bonne gestion des risques et la faible sinistralité en découlant, le courtier "GAPP ASSURANCES" a négocié une réduction substantielle avec la Compagnie d'assurance AXA.

Cette réduction étant applicable dès l'exercice 2015, un chèque d'un montant de 4201.32€ a été émis par la Compagnie AXA.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal l'encaissement de ce chèque bancaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement de cette somme à l'article 758 du budget primitif 2015 de la commune.

EVALUATION DU PERSONNEL : DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la Fonction Publique.

Ce dispositif concernera tous les fonctionnaires de la collectivité et s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel sont fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014.

Le fonctionnaire est convoqué 8 jours au moins avant la date de l'entretien par le supérieur hiérarchique. Cette convocation est accompagnée de la fiche de poste de l'intéressé et d'un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte-rendu.

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte principalement sur :

- les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;
- les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;
- la manière de servir du fonctionnaire ;
- les acquis de son expérience professionnelle ;
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;
- les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ainsi que l'accomplissement de ses formations obligatoires ;
- les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

L'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée sont fixés par la collectivité après avis du Comité Technique. Ils sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et de niveau de responsabilité assumé. Ils portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

L'entretien donne lieu à un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte rendu comporte une appréciation générale littérale, sans notation, exprimant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

Dans un délai de 15 jours le compte-rendu est notifié au fonctionnaire qui, le cas échéant, le complète de ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets sur lesquels il a porté, le signe pour attester qu'il en a pris connaissance et le renvoie à son supérieur hiérarchique direct. Le compte rendu est ensuite visé par

l'autorité territoriale, versé au dossier du fonctionnaire et communiqué à l'agent. Une copie du compte-rendu est transmise à la Commission Administrative Paritaire et au Centre de Gestion.

Le cas échéant, le fonctionnaire peut initier une demande de révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 15 jours francs suivant la notification du compte rendu au fonctionnaire ; l'autorité territoriale dispose d'un délai de 15 jours à compter de la demande du fonctionnaire pour lui notifier sa réponse.

A l'issue de ce recours auprès de l'autorité, et dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la réponse à la demande de révision, le fonctionnaire peut solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur la révision du compte rendu de l'entretien professionnel.

A réception de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, l'autorité territoriale communique au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.

Les comptes rendus d'entretiens professionnels font partie des éléments déterminants pour l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire prise en compte pour l'avancement d'échelon, pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade et pour la promotion interne.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 76 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 69 ;

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux

VU l'avis favorable de principe du Comité Technique en date du 28 août 2015 saisi pour avis sur les critères d'évaluation,

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE

d'instaurer l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation, et de fixer comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

- les résultats professionnels :

- ils sont appréciés par le biais de l'évaluation du niveau de réalisation des activités du poste, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent. La réalisation de chacune d'elles fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes).

- les compétences professionnelles et techniques :

- elles sont appréciées sur la base de l'évaluation du degré de maîtrise des compétences du métier, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent. Chacune de ces compétences fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 4 niveaux (connaissances, opérationnel, maîtrise, expert).

- les qualités relationnelles :

- investissement dans le travail, initiatives
- niveau relationnel (esprit d'équipe, respect de la hiérarchie, remontées d'alertes, sens du service public)
- capacité à travailler en équipe
- respect de l'organisation collective du travail

L'évaluation de ces 4 critères intervient sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes).

- les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :

- chacune de ces capacités sera évaluée par oui/non.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION FOURRIERE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SAVERNE

VU les articles L211-22, L211-23, L211-24 et L211-27 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 4 novembre 1999 ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune avait recours aux services de la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Strasbourg pour l'enlèvement des animaux trouvés errants sur la voie publique depuis le 23 décembre 1999, date de signature de la convention initiale.

Monsieur le Maire précise que, suite à la délocalisation de la fourrière, la S.P.A. de Strasbourg n'a pas remporté l'appel d'offre lancé par l'Eurométropole de Strasbourg.

La S.P.A. de Saverne propose à la Commune de mettre en place une convention fourrière à compter du 11 septembre 2015 pour assurer la capture et l'enlèvement des animaux trouvés errants sur le ban d'Ergersheim. En contrepartie des services rendus, la S.P.A. demande une participation financière de 0,65€ par habitant soit 813.80€ (0,65€ x 1252 habitants), tarif révisable annuellement.

Monsieur le Maire explique que les crédits nécessaires à l'opération sont prévus au budget primitif de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la SPA de Saverne demandant notamment à la Commune de participer financièrement à ce service à hauteur de 0,65€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de Saverne.

DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE : "IMPASSE DU CHATEAU"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les ensembles immobiliers cadastrés section 1 n° 180 et section 1 n° 199/49 sont desservis par une voie interne privée.

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies de la commune et d'attribuer les numéros de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la dénomination "Impasse du Château",
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux riverains concernés et aux services de la Poste ;
- charge Monsieur le Maire d'établir l'arrêté relatif à la numérotation des bâtiments telle qu'indiquée sur le plan ci annexé.

DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE "IMPASSE DE L'ABBAYE"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La construction d'une résidence composée de 6 immeubles par le promoteur immobilier "Pierres et Territoires de France Alsace SAS" implique la création d'une nouvelle voie interne privée.

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies de la commune et d'attribuer les numéros de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la dénomination "Impasse de l'Abbaye",
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux riverains concernés et aux services de la Poste ;
- charge Monsieur le Maire d'établir l'arrêté relatif à la numérotation des bâtiments telle qu'indiquée sur le plan ci annexé.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE VENTE DE CHALEUR AU SYNDICAT DE COPROPRIETE DU CHATEAU D'ERGERSHEIM

CONSIDERANT la vente en date du 18 novembre 2014 d'un ensemble immobilier dénommé « CHATEAU », cadastré section 1 n° 199/49 au profit des personnes morales et physiques suivantes :

- Sté IQUAL
- Sté ALTERIMMO
- Gustave ALLIOT
- LOUIS ALLIOT
- François SKOBEL
- Frédéric SKOBEL et Adeline ESCHRICH

CONSIDERANT la création d'un syndicat de copropriété propre à l'ensemble immobilier susnommé en date du 18 novembre 2014 ;

CONSIDERANT la mise en service au 1^{er} octobre de l'année 2013 d'une chaufferie collective communale aux granulés de bois avec réseau de chaleur desservant un ensemble de bâtiments communaux ;

Monsieur le Maire explique que les deux chaudières communales de 100Kw chacune ont été dimensionnées pour pouvoir alimenter le château.

Le syndicat de copropriété étant intéressé par un raccordement à la chaufferie communale a ainsi pu se greffer au réseau de chaleur existant.

Dès lors Monsieur le Maire indique la nécessité de mettre en place une convention de vente de chaleur entre la commune d'Ergersheim et le syndicat de copropriété du Château d'Ergersheim.

Cette convention aura pour objet de définir les coûts engendrés par l'alimentation du Château et ainsi de définir le montant dû, comprenant vente de chaleur et charges, par le syndicat de copropriété à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de vente de chaleur à venir entre la commune d'Ergersheim et le syndicat de copropriété du Château d'Ergersheim et tout document y afférent.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES AVENANTS :

- **AVENANTS N° 1 et 2 au LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE attribué à la société ACTEA**
- **AVENANT N° 1 au LOT2 ELECTRICITE attribué à la société ILLER**
- **AVENANT N° 1 AU LOT3 SANITAIRE attribué à la société HIEGEL ET FILS**

DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES DES LOCAUX CLSH

VU la délibération du conseil municipal prise en date du 18 juin 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés allotis n° 0 à 9 dans le cadre de travaux de rénovation et mise aux normes des locaux CLSH pour un montant total de 144 569.25 € HT soit 173 483.10 € TTC comme suit :

- LOT0 DEMOLITION – DESAMIANTAGE à l'entreprise BARUCH pour un montant de 24 240 € HT
- LOT1 GROS-CŒUVRE à l'entreprise BTP LA FONTAINE pour un montant de 15 872.88 € HT
- LOT2 ELECTRICITE à l'entreprise ILLER pour un montant de 21 219.65 € HT
- LOT3 SANITAIRE – CHAUFFAGE à l'entreprise HIEGEL pour un montant de 8 715.30 € HT
- LOT4 PLATRE – FAUX-PLAFONDS à l'entreprise TECHNIPLAC pour un montant de 15 967.22 € HT
- LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE à l'entreprise ACTEA pour un montant de 21 133.15 € HT
- LOT6 MENUISERIE INTERIEURE à l'entreprise MENUISERIE DE KLEIN pour un montant de 14 551 € HT
- LOT7 SOL SOUPLE à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST pour un montant de 9 384.79 € HT
- LOT8 CARRELAGE à l'entreprise LES PEINTURES REUNIES pour un montant de 3 487.75 € HT
- LOT9 PEINTURE INTERIEURE à l'entreprise GREEN pour un montant de 9 997.51 € HT

VU les projets d'avenants établis par M. Frédéric TRUNTZER, Maître d'œuvre, relatifs à ce marché :

AVENANT n° 1 au LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE

Montant de l'avenant : + 2 901.08 € HT, portant le marché à 24 034.23 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 13.72 %).

DETAILS : mise en place de volets motorisés à la place de volets manuels.

AVENANT n° 2 au LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE

Montant de l'avenant : 0 € HT, portant le marché à 24 034.23 € HT.

DETAILS : rajout d'un châssis dans le couloir, rajout d'un demi-châssis dans la pièce « grande salle », modification de la porte d'entrée, découpe mortaise : entrée d'air, rajout d'un ferme porte, rajout d'un châssis soufflet dans la « salle humide personnel », rajout d'une grille de protection maille carrée « salle humide personnel », tablette intérieures au lieu de tablettes extérieures, imposte, volets.

AVENANT n° 1 au LOT2 ELECTRICITE

Montant de l'avenant : + 5 853.69 € HT, portant le marché à 27 073.34 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 27.58 %).

DETAILS : distribution électrique volets roulants, rajout de prises de courant dans sanitaires PMR, modification de l'alimentation principale, rajout d'une sonnette à l'entrée, remplacement des commandes va et vient par des détecteurs dans les locaux de circulation, remplacement des dalles LED par des dalles LED avec variation.

AVENANT n° 1 au LOT3 SANITAIRE

Montant de l'avenant : + 3 510 € HT, portant le marché à 12 225.30 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 40.27 %).

DETAILS : remplacement des anciens radiateurs vétustes par des neufs.

CONSIDERANT que les modifications apportées par les avenants ne bouleversent pas l'économie du marché ni en changeant l'objet ;

CONSIDERANT que les projets d'avenants entraînant une augmentation du montant initial de chaque marché supérieure à 5% doivent être soumis pour avis à la commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres réunie le 10 septembre 2015 a donné un avis favorable aux avenants susmentionnés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

AVENANT n° 1 au LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE attribué à la société ACTEA

Montant de l'avenant : + 2 901.08 € HT, portant le marché à 24 034.23 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 13.72 %),

AVENANT n° 2 au LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE

Montant de l'avenant : 0 € HT, portant le marché à 24 034.23 € HT,

AVENANT n° 1 au LOT2 ELECTRICITE attribué à la société ILLER

Montant de l'avenant : + 5 853.69 € HT, portant le marché à 27 073.34 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 27.58 %),

AVENANT n° 1 au LOT3 SANITAIRE attribué à la société HIEGEL ET FILS

Montant de l'avenant : + 3 510 € HT, portant le marché à 12 225.30 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 40.27 %).

- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2015 en dépenses d'investissement au compte 21318 « autres bâtiments publics ».

RECENSEMENT MILITAIRE POUR LA 4^{ème} PERIODE 2015

Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit.

Collecte sélective du papier, carton et des emballages en plastique :
Le vendredi 9 octobre 2015

Civisme...

Veillez respecter les places de stationnement prévues à cet effet dans l'ensemble de la commune

Date à retenir...

En raison des élections régionales, le Repas de Noël des personnes âgées aura lieu le :

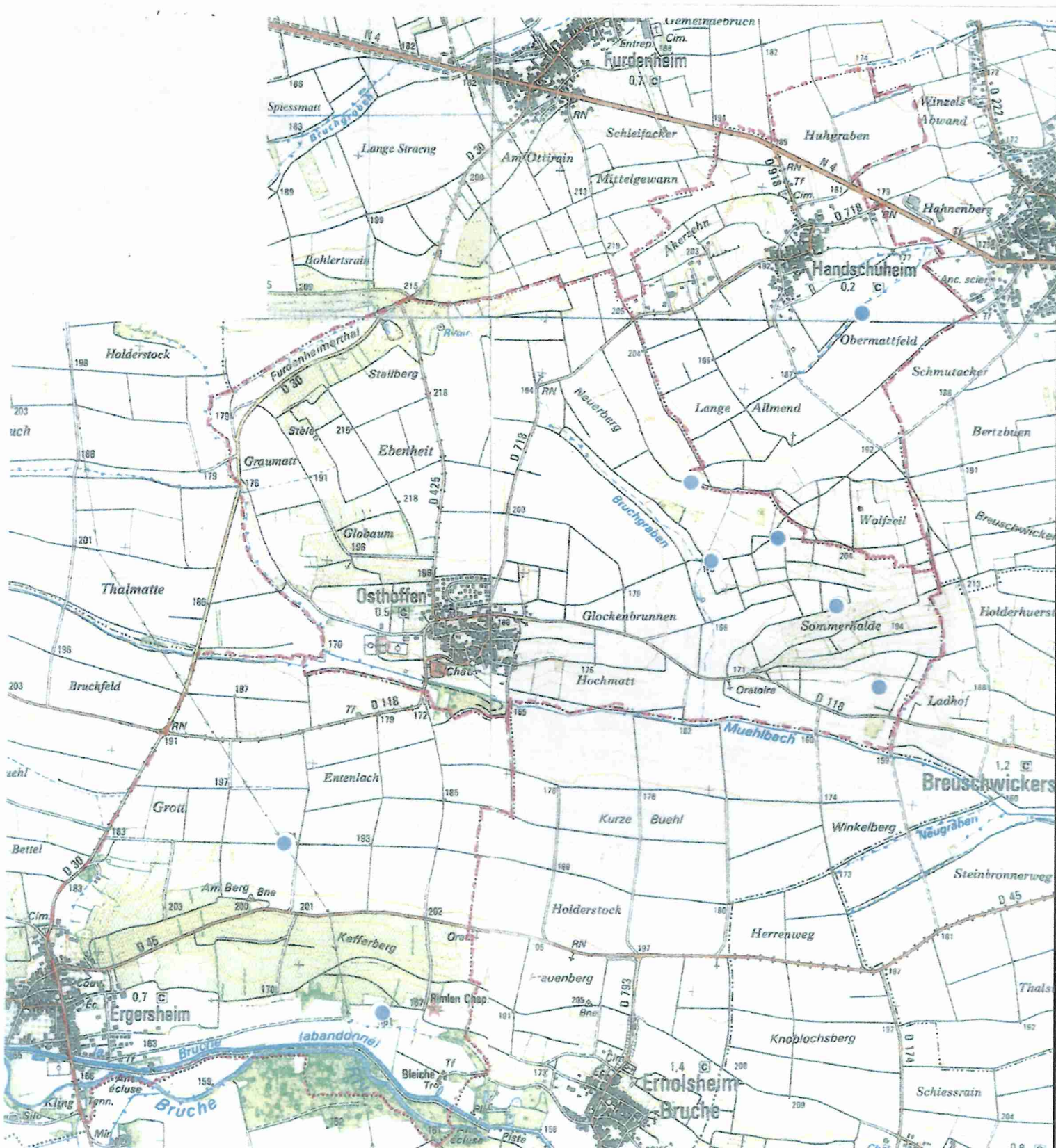
Dimanche 29 novembre 2015 à partir de 12h00
à la salle polyvalente d'Ergersheim

(l'invitation sera envoyée fin octobre / début novembre)

CHASSE

Déclaration de Tir de Nuit (uniquement sur l'espèce sanglier)

Nous vous informons que des tirs de nuit auront lieu du 25/09/2015 au 01/02/2016 sur le ban d'Ergersheim, à partir de postes d'affûts surélevés (voir plan d'implantation ci-dessus : marquage points bleus).



Les travaux de l'été

Périscolaire

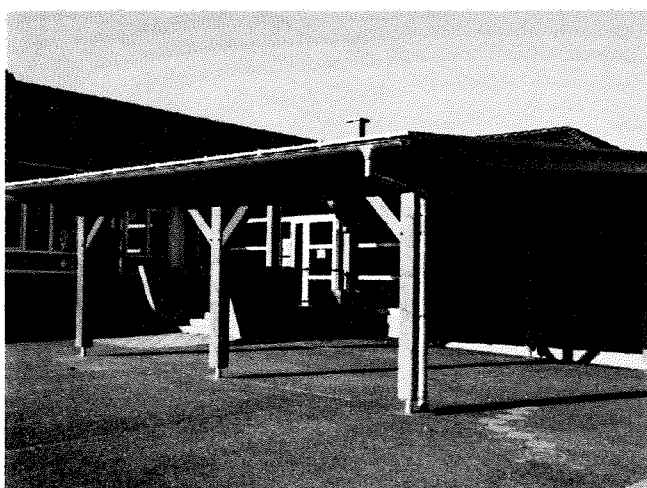
La rénovation du Périscolaire a suivi son cours tout au long de l'été. A l'issue des travaux, l'évolution vers un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sera demandée afin de pouvoir accueillir les enfants également durant les vacances scolaires pour ceux qui le souhaiteraient.

70 enfants sont actuellement inscrits à des jours et des horaires différents.



La structure actuelle permet d'accueillir jusqu'à 49 enfants en simultané.

Préau à l'école



Cette Année 165 élèves ont repris le chemin de l'école.

Ils ont pu découvrir leur tout nouveau Préau installé dans la cour de l'école durant les congés scolaires.

Désormais, ils pourront s'abriter des intempéries.

Après l'effort...le réconfort

Les animations de l'été

Marathon du vignoble - 21/06/2015

Tous les ans passe par notre commune au mois de Juin le Marathon du vignoble d'Alsace. C'est le marathon le plus festif du mois de juin avec ses 12 relais gastro-viniques où sont servies différentes spécialités culinaires et viniques Alsaciennes. Les différents relais sont également animés par des groupes musicaux. Pas moins de 800 bénévoles sont nécessaires à la bonne organisation de cette course sur tout le long du parcours. Le Marathon est couru par environs 900 coureurs.



Renseignements complémentaires sur www.marathon-alsace.com

Fête de la musique – 21/06/2015

Organisée par la Culturelle, l'essai a été transformé !

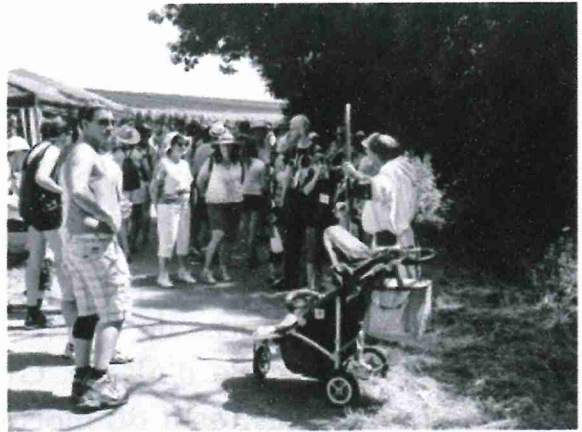
Rendez-vous l'année prochaine...



Marche Gourmande – 28/06/2015

Plus de 500 personnes ont répondu « présent » à la 13ème Marche Gourmande du Kefferberg à ERGERSHEIM. Les adeptes adorent venir (re)découvrir notre village et ses vignobles.

Cette journée, sous une météo radieuse, une ambiance conviviale et musicale, a été assortie de plusieurs crus des différents cépages le tout issu du terroir local.



Merci aux associations pour l'organisation de cette belle journée.

Fête nationale du 14 juillet 13/07/15

Vous avez été nombreux à participer à cette soirée dans le parc du château.

Après le discours de Monsieur le Maire et les remises de décorations, s'est déroulée la traditionnelle distribution de weckele.

Puis une retraite aux flambeaux et un très joli feu d'artifice ont clôturé la soirée.



Canicross – 30/08/2015

Environ 70 inscriptions pour cette journée ludique. 70 personnes et autant de chiens, le tout dans une entente cordiale et un total respect de la nature.

La journée a été organisée par le Lions Club et Empreinte67, les bénéfices de cette journée seront reversés à l'association des aveugles de Still.



Fête de la gastronomie - 27/09/2015

La 5e édition de la Fête de la Gastronomie a été organisée dans toute la France les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 septembre 2015, sous le haut patronage d'Anne-Sophie Pic, chef triplement étoilé au Guide Michelin et marraine de cette édition.

Célébrer la gastronomie, et plus particulièrement les produits et les savoir-faire locaux, c'était bel et bien l'objectif de la grande fête qui s'est déroulée dans notre commune le dimanche 27 septembre dans le parc de l'ancienne abbaye.

Bruno Cutrupi, le patron du restaurant « la Fontana » d'Ernolsheim sur Bruche, a pris les choses en main et a orchestré cette fête d'une main de maître. Il n'aurait bien sûr pas pu réaliser ce menu gastronomique sans compter sur les restaurateurs, viticulteurs, boulangers, fournisseurs de produits locaux et autres bénévoles, qui ont mis gracieusement leurs produits et leur temps au service d'une noble cause.

En effet, la recette de cette journée fut reversée intégralement aux associations « Les enfants de Marthe » et « Life Pink » dont le but est d'aider dans la lutte contre le cancer.

Quelques membres de l'Amade de Dorlisheim, regroupés autour de Guillaume Boehler à l'accordéon, ont animé musicalement cette journée où 260 généreux participants se sont retrouvés partageant la passion de la gastronomie.



BIBLIOTHEQUE

NOUVEAUTES DU MOIS D'OCTOBRE

André SCHWARZ-BART L'étoile du matin
Par l'auteur du « dernier juste »
Un individu peut-il porter le deuil de tout un peuple ?

Policier

Léonard SANDERS Dans la vallée de l'ombre
Son métier : capturer les serpents à sonnette.
Son ami : un python.
Son péché mignon : séquestrer les petites filles.

David LINDSEY Requiem pour un cœur de verre
Meilleur roman d'espionnage depuis la chute du mur de Berlin.

Gilles VINCENT Sad sunday
4 ans que Camille a disparu...

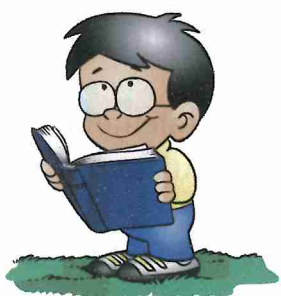
Roman jeune

Jean Claude MOURLEVENT Le combat de l'hiver
4 ados évadés de leur orphelinat pour reprendre la lutte perdue par leurs parents 15 ans plus tôt.
Hymne à la liberté et au courage

Témoignage

Pierre ROUDY Chroniques d'une enfance perdue
L'enfance des pleurs et des cris, vécue par l'auteur.
Ce livre explore la détresse humaine et nous donne une formidable leçon d'espoir et de vie

Si vous cherchez des livres avec des sujets précis, n'hésitez pas à nous en faire part, nous ferons de notre mieux pour essayer de les trouver à la Bibliothèque du Bas Rhin.



**Bonne lecture,
L'équipe des bénévoles**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 14h – 16h
Mercredi : 10h30 – 11h30
Jeudi : 19h30 – 20h30
Samedi : 15h – 17h

MJC ERGERSHEIM

ASSEMBLEE GENERALE

Le vendredi 16 octobre 2015 à 20H00
A la salle MJC (derrière la mairie)

La MJC vous invite à assister à son assemblée générale et à découvrir les activités qu'elle vous propose tout au long de l'année :

- badminton, bricolo-malins, gymnastique, dessin, couture, dentelles au fuseau, modern jazz, danse country, cuisine.

Une à deux manifestations ponctuent l'année par exemple : le carnaval des enfants, l'exposition "rêve d'artistes", la marche gourmande....

L'assemblée générale est ouverte à tous, membres et non-membres.

Vous aimeriez :

- connaître les activités,
- proposer une nouvelle activité,
- rejoindre le comité,
- participer à l'animation de votre village.

(même ponctuellement).

N'HESITEZ PAS, vous serez les bienvenus !

Le président,
Jean-Marie MAIER

BRICOLO - MALINS

Atelier de bricolage pour les enfants à partir du CP.

Atelier dessin pour les enfants à partir du CM2 (max. 8).

Une fois par mois, le samedi de 14h à 16h à la salle MJC (derrière la mairie)

Première séance : SAMEDI 10 OCTOBRE 2015

(pour cette séance nous aurions besoin d'une petite bouteille en plastique type crème 25cl : 1 par enfant)

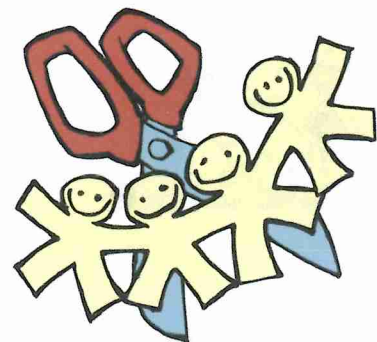
Prochaines séances :

21 novembre 2015
12 décembre 2015

23 janvier 2016
27 février 2016 (carnaval)

Les dates suivantes seront annoncées en début d'année.

Renseignements et inscriptions sur place : 15 euros / an



A bientôt !
L'équipe d'animateurs

ECHOS DU 3^{ème} AGE

RENCONTRE MENSUELLE

Nous vous invitons cordialement à notre "Rencontre Mensuelle" qui aura lieu le

jeudi 8 octobre 2015 à 14h30
à la salle de la résidence des séniors

Vous pouvez déjà noter que les rencontres mensuelles auront toujours lieu le 2^{ème} jeudi du mois.

RENCONTRE-JEUX

Tous les jeudis à 14h30 à la résidence des séniors.

ACTIVITE "RANDO"

Pour une première sortie pédestre, nous avons choisi le "Circuit des Chapelles" que nous pourrions adapter selon les conditions physiques des participants.

Nous vous donnons rendez-vous **le 22 octobre 2015 à 13h30**, Place de la Mairie et vous conseillons :

- chaussures de marche,
- protection contre la pluie et
- petite bouteille d'eau.

Membres et non-membres sont invités à cette sortie pédestre.

Les randonnées se feront toujours les 4^{èmes} jeudi du mois.

Au plaisir de cheminer ensemble !

ANNIVERSAIRE DU MOIS

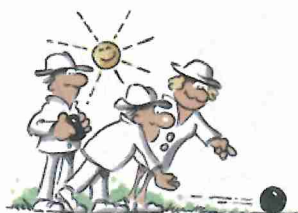
Nous souhaitons un joyeux anniversaire à :

- ✿ Mme M. Odile KRAUSS, née le 8.10.1940,
- ✿ Mme Christa OESTERLE, née le 10.10.1948,
- ✿ Mme Marie FUCHS, née le 19.10.1937
- ✿ M. Jean-Paul BOISSON, né le 23.10.1947

Le Comité



CLUB DE PETANQUE



Tous les lundis

de 14h00 à 17h00

Tous les mercredis

de 19h00 à 22h30

sur le parking de la salle polyvalente

Renseignements et inscriptions : M. Jean-Michel WEHR au 03.88.38.64.30

A bientôt !



SAISON 2015 – 2016

Horaires des Entraînements

MUHR Jérémy
15 rue des Etangs
67120 DORLISHEIM

Label Club Formateur 2009 – 2017

Décerné par la Fédération Française des Echecs

A partir du 8 Septembre 2015
A la Salle Polyvalente 1^{er} étage
Rue principale, ERGERSHEIM

<u>Mercredi</u> :	14h00-15h30 15h45-17h15 17h30-19h00	Elites jeunes Elites jeunes Initiation, débutant(e)s né(e)s en 2009 et avant Si au moins 5 jeunes	Entraîneur M.I. Patrice LERCH Animateur J. DURINGER
<u>Vendredi</u> :	A partir de 20h30 18h00-19h30	Adultes et adolescents, facultatif 2 ^{ème} année et plus	J. DURINGER
<u>Samedi</u> :	9h00-10h00 10h00-11h30	Initiation, débutant(e)s né(e)s en 2009 et avant Joueurs 2 ^{ème} année et plus	Animateur J. DURINGER
<u>Lundi et Jeudi</u> :		Entraînements individuels sur demande et selon disponibilité d'un entraîneur / animateur.	

A partir du 9 Septembre 2015
A la Salle de la Mairie, HANDSCHUHEIM

<u>Mercredi</u> :	14h00-16h30	Joueurs 2 ^{ème} année et plus Si au moins 5 jeunes	Animateur Jacques DURINGER
-------------------	-------------	---	-------------------------------

A partir du 8 Septembre 2015
A la Salle de Réunions
Ecole de la Monnaie, MOLSHEIM

<u>Mardi</u> :	15h45-17h15 17h30-19h00	Joueurs 2 ^{ème} année et plus Initiation, débutant(e)s né(e)s en 2009 et avant	Entraîneur Pierre Lefebvre
----------------	----------------------------	--	-------------------------------

Les enfants ayant 5 ans et sachant déplacer les pièces sont acceptés.
Ces horaires peuvent être modifiés, si le nombre de joueurs l'impose.

Parents...

La fonction éducative et pédagogique du jeu d'échecs est ancienne.

Une étude basée sur 6 critères a abouti aux résultats suivant en faveur des enfants ayant suivi des cours d'échecs :

Critères retenus pour évaluer les performances des enfants

- Résolution de problème
- Inhibition d'une réaction intuitive
- Recherche lexicale
- Concentration
- Vitesse d'analyse
- Capacité de mémorisation

Résultats des enfants ayant suivi des cours d'échecs

- + 32%
- + 50%
- + 25%
- + 50%
- + 13%
- + 22 %

INSCRIVEZ VOS ENFANTS !

Le club d'échecs de la Bruche : Ergersheim – Molsheim à de nombreux atouts !

- Plus de 30 années de pratique au jeu d'échecs
- Une équipe qualifiée, composée entre autres de 2 entraîneurs et de 2 animateurs diplômés.
- Labélisé Club Formateur par la Fédération Française des Echecs
- Plusieurs équipes régulièrement engagées dans les compétitions suivantes :
 - Nationale : équipe mixte de 8 adultes et jeunes
 - Départementale : équipe mixte de 4, 6 ou 8 adultes et jeunes
 - Nationale Jeune : équipe de 4 ou 8 jeunes
 - Critérium et Challenge : équipe de 4 jeunes
 - Championnat Scolaire : équipe de 8 jeunes

Pour plus d'informations, venez à notre Assemblée Générale du samedi 10 octobre 2015 à 18h00 au club à la Salle Polyvalente d'ERGERSHEIM.

Président : MUHR Jérémie – Tél.: 03 88 50 57 80
info@cebruche.fr ou sur <http://www.cebruche.fr>
Rejoignez-nous sur Facebook : Club-Echecs Bruche



Association Fleurs et Fruits d'Ernolsheim-sur-Bruche et environs

- * 15 janvier 2016 à 20h00 : Assemblée Générale dans la petite salle omnisport à Ernolsheim

Inscription :

M. BENTZ Claude – Tél. : 03 88 96 08 70
Mme WEHR Marianne – Tél. : 03 88 38 64 30 / mail : wehrm.ergersheim@numericable.fr

Tarifs :

12€ : adhésion à l'association
22€ : adhésion à l'association + abonnement à la revue "Fruits et Abeilles"

Les cours de table sont ouverts à tous !

COURS DE CUISINE

Prochain cours de cuisine :

Mercredi 21 octobre 2015 à 20h00 à la salle polyvalente

Confection d'une choucroute au poisson.



Renseignements : Jean Paul Boisson – tel. : 09 52 82 56 89 – email : rossini67@free.fr

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU PLUS TARD 3 JOURS AVANT

SPORTING CLUB ERGERSHEIM 1932

Stade de la Bruche
67120 Ergersheim
TEL : 07.82.88.20.31

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale de notre association qui se tiendra le 09 octobre 2015 à 20h00 au Club House du SC ERGERSHEIM. L'assemblée sera suivie d'un vin d'honneur.

Le SCE a joué ses premiers matchs depuis 4 ans en participant au tournoi à Ernolsheim sur Bruche. Nous avons fini 4^{ème} sur 10 équipes engagées.



Nous vous rappelons que les entrainements ont lieu tous les mardis soir à partir de 19h00 et espérons vous voir nombreux (jeunes - féminines - seniors - vétérans).

Le Club House est également ouvert lors des entrainements.

**A BIENTOT !
SC ERGERSHEIM**



MARCHE NORDIQUE

Il reste des places...

Rendez-vous le mardi à 17h15 à la salle polyvalente



BOURSE



Aux **JOUETS, VETEMENTS ENFANTS** et

MATERIEL de PUERICULTURE

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015 de 9h00 à 16h00

Salle polyvalente d'ERGERSHEIM

Entrée libre – petite restauration sur place

Organisée par le Club d'Echecs de la Bruche ERGERSHEIM – MOLSHEIM

Renseignements et inscriptions :

katjakoestel@hotmail.com ou tél. : 03.69.81.80.54

avant le 27 septembre 2015 (10€ la table de 1m80)

Du nouveau dans notre commune

COVOIT' ERGERSHEIM

Un site de covoiturage spécialement dédié aux Ergersheimois ! Gratuit et facile d'utilisation ☺

Allez faire un tour sur le site :

covoit.wix.com/ergersheim



Et si vous facebookez, venez liker la page

Covoit'Ergersheim

LA CH'TITE FRITERIE vous propose

Sandwichs chauds et froids, hamburgers, frites, salades, menus enfants

tous les lundis à partir de 18h00

Hop'La Pizz vous propose

Pizzas, tartines, pâtes, tartes flambées et salades

tous les mardis à partir de 17h30

En livraison ou sur place

Contact : 06.18.73.40.23

PASSAGE DU POISSONNIER ERB-FOESSER

Tous les mercredis de 11h30 à 12h15

PASSAGE DE LA FLAMBEE DU PIEMONT

Vente ambulante de pizzas et de tartes flambées

Les mercredis des semaines impaires à partir de 17h45

Contact : Virginie au 06.72.72.47.84 ou La Flambée du Piémont à Rosheim au 06.85.25.74.47

BOULANGERIE – PATISSERIE – PETITE EPICERIE – TABAC – PRESSE – RELAIS POSTE – LOTO

MINI-BRUCHE

116 rue Principale – ERGERSHEIM

Tél. : 03.88.38.34.81

Horaire d'ouverture :

Du lundi au samedi : de 5h30 à 12h30 et de 15h à 19h (sauf mercredi et samedi après-midi)

Dimanche : de 7h30 à 12h

BOULANGERIE – PATISSERIE

PASSION PAINS

61 rue de Wolxheim – ERGERSHEIM

Tél. : 03.88.22.72.72

Horaire d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 5h30 à 13h et de 15h30 à 19h

Mercredi, samedi : de 5h30 à 13h

Dimanche : de 8h à 12h

FLAMMS A DOMICILE

Tartes flambées salées et sucrées à partir de 25 personnes

(10 % de réduction pour les habitants du village)

Contact : Jean-Louis au 06.19.15.11.96

NELLY SERVICES

Ménage, repassage, divers travaux ménagers, assistance aux personnes âgées

Contact : tél. : 06.20.58.05.70 – e-mail : nellyservices67@gmail.com

ELEONORE DE ERGERSHEIM

Vous êtes débordés !!!

Je vous repasse votre linge à votre domicile ou chez moi à Ergersheim. Vous pouvez me le déposer dans la journée et le rechercher sous 48 heures.

Travail impeccable !

Je vous propose aussi mes services pour faire quelques heures de ménage si vous êtes de ERGERSHEIM et alentours.

NOUVEAUTÉ :

Le nettoyage de vos vitres (maisons et appartements) à Ergersheim et alentours.

Très bonnes références. Confiance et discrétion assurée.

**N'hésitez pas, téléphonez moi au
06 81 39 48 81**

**Tarif : 12€ de l'heure (50% déductible des impôts)
Accepte les chèques emploi service (CESU)**

A la recherche d'une valise enfant à roulettes IKEA de couleur orange contenant, entre autres, un "doudou". Perdue Impasse du Sel.
Contact : Mme BROSSEAU au 06.84.81.29.06

APPARTEMENT 4 PIÈCES À VENDRE À ERGERSHEIM (RUE ÉTROITE)

Dans un environnement calme et verdoyant, à 5 min de Molsheim et 20 min de Strasbourg, bel appartement 4 pièces en rez-de-jardin, dans une copropriété récente (2007), bien entretenue avec de beaux espaces verts.

Cet appartement de 74m2 dispose :

- d'une entrée avec placard intégré,
- d'un salon-séjour lumineux orienté plein ouest et donnant accès sur une terrasse,
- d'une cuisine équipée,
- de 3 chambres avec placard intégré dans chacune,
- d'une salle de bain avec vasque, baignoire et emplacement pour machine à laver,
- d'un WC séparé avec lave-main.

En annexe :

- Un garage, équipé d'étagères et grenier de rangement,
- Une place de parking privative.

Charges mensuelles moyennes : 100€/mois

Chauffage et ECS : électriques.

DPE : D (209)

GES : B (9)

191000 €



OUVERTURE D'UNE MICRO CRECHE DANS LA COMMUNE D'ERGERSHEIM

A partir du 19 octobre 2015, la micro crèche "Les Chérubins d'Ergersheim" ouvrira ses portes avec une capacité d'accueil de 10 enfants par jour.

Elle se situe Impasse du château à Ergersheim et accueillera les enfants de 2 mois et demi à 4 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Cette micro-crèche accueille vos enfants avec un personnel qualifié, diplômé dans le domaine de la petite enfance, dans un local entièrement neuf et adapté à l'accueil de tous jeunes enfants.

Un projet pédagogique de qualité est mis en place avec une attention particulière à la prise en charge individuelle de chaque enfant accueilli dans la micro-crèche "Les Chérubins" d'Ergersheim.

Il reste encore quelques places...

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme GONÇALVES DE BRITO Mélanie au 06.52.56.35.57
ou vous préinscrire sur le site : les-cherubins.com**

Parrain et Marraine
de l'événement



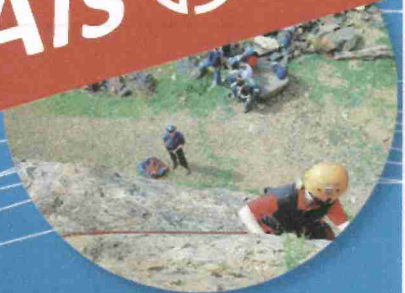
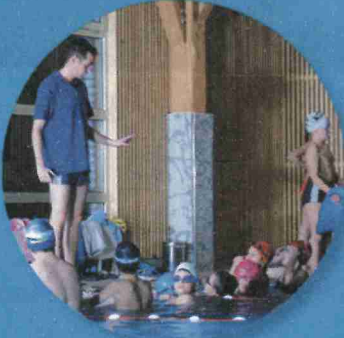
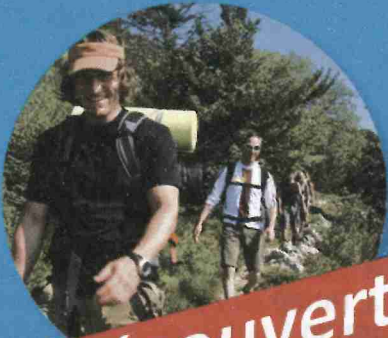
Philippe HORNER
Champion Handisport
de tir à l'arc



Lauriane DOLT
Coach des Espoirs de la SIG
Élue meilleur entraîneur 2015

La
scène
des métiers
du sport et de l'animation

Métiers de l'Animation et du Sport en Alsace



Journée de Découverte

Vendredi 16 octobre 2015 de 14h à 17h

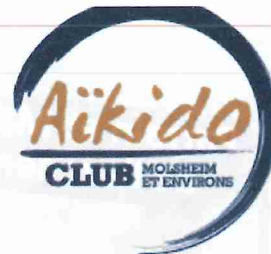
CREPS

4 allée du Sommerhof
67200 Strasbourg

Information et programme:
www.lascene-sport-animation.eu



Adapté à l'âge, l'année et le sexe des enfants
(10 ans et plus) lundi et jeudi de 19h30 à 21h00
samedi de 10h à 11h30



Reprise des entraînements
le 7 septembre 2015

Au Centre Sportif ATALANTE
Rue Elisabeth Juneck à
MOLSHEIM

Pour tout renseignement :
Section Adultes (Fabienne)
06.63.52.38.81

Section Enfants (Domenico)
06.80.65.41.61

<http://www.aikido-molsheim.fr/>
<http://www.facebook.com/aikidoclubmolsheim>

« Nul ne peut m'enlever ma force
puisque je ne m'en sers pas »
Le fondateur de l'Aikido, Morihei UESHIBA

2 ESSAIS GRATUITS



Savez-vous quels sont les aliments que nous pouvons composter ? Reconnaître un composte mûr ? Composter du gazon ? Ou bien encore comment utiliser les feuilles mortes et les branches dans votre jardin ?

Afin de répondre à toutes ces questions, le Select'om vous invite à 5 soirées d'information sur le compostage :

- 🍃 le 17 septembre 2015 à 19h30 à la Mairie de **WALDESBACH**
- 🍃 le 24 septembre 2015 à 19h30 à l'école du Schlotten d'**AVOLSHEIM**
- 🍃 le 1er octobre 2015 à 19h30 à la Mairie d'**OBERHASLACH**
- 🍃 le 15 octobre 2015 à 19h30 à la Mairie de **GREDELBRUCH**
- 🍃 le 22 octobre 2015 à 19h30 aux Halles des Marchés de **ROSHEIM**

Venez apprendre les trucs et astuces du compostage et du jardinage au naturel lors de ces soirées animées par Corine BLOCH des Ateliers de la Terre. Véritable virtuose du compostage et oratrice de talent, Corinne vous apprendra une méthodologie simple et efficace et répondra à toutes vos questions sur la fabrication d'un compost d'excellente qualité.

Ouvert à tout public, entrée libre et gratuite. Soyez les bienvenus !

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Select'Om

52 route Industrielle de la Hardt

67120 Molsheim

Tél : 03.88.47.92.20

Fax : 03.88.47.92.29

TOUTE L'INFO SUR L'HABITAT !

Venez découvrir le patrimoine bâti traditionnel avec des professionnels de l'architecture

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015
à RANRUPT à 14 h



Balade à 14 h

Rendez-vous à la salle des fêtes de Ranrupt
(durée 1 h 30)

Conférence à 15 h 30

Salle des fêtes de Ranrupt
(durée 1 h)

Animation gratuite et sans inscription

Maison de la Vallée (2ème étage)

114, Grand Rue, à Schirmeck

Téléphone : 03 88 97 86 20

Horaires d'ouverture :

Mardi : 10h-12h, 14h-17h

Mercredi : 9h -12h, 14h -17h

Jeudi : 9h-12h, 14h-17h

Vendredi : 9h-12h



Association pour la
Sauvegarde de la
Maison Alsacienne



Commune
de Ranrupt



Communauté
de communes



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN

**Eglise Catholique
Diocèse de Strasbourg
Communauté de Paroisses**

Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN



Paroisses
Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE
Saint Léger de KOLBSHEIM
Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN
Saint Materne d'AVOLSHEIM
Saint Maurice de SOULTZ les BAINS
Saint Etienne de WOLXHEIM
Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ
03 88 96 00 69
Courriel : Compar.edithstein@yahoo.fr

Vendredi, 2 Octobre 2015

ERGERSHEIM 8h00 à 18h00 Journée d'Adoration du Saint Sacrement
18h00 Messe

Samedi, 3 Octobre 2015

ALTBRONN 9h30 Chapelet et confessions
10h00 Messe en l'honneur de la Vierge Marie

Samedi, 3 Octobre 2015

Veille du 27^{ième} du Temps Ordinaire

ERNOLSHEIM 18h30 Messe de rentrée pour l'ensemble de la communauté de paroisses
et les enfants des catéchismes

Dimanche, 4 Octobre 2015

27^{ième} du Temps Ordinaire

KOLBSHEIM 8h45 Messe de la fête patronale
WOLXHEIM 10h00 Messe
SOULTZ les BAINS 10h00 Messe

Mercredi 7 Octobre 2015

Notre Dame du Rosaire

ALTBRONN 10h00 Messe pour le défunt BACKERT Paul

Samedi, 10 Octobre 2015

Veille du 28^{ième} du Temps Ordinaire

Dimanche, 11 Octobre 2015 28^{ième} du Temps Ordinaire

OSTHOFFEN 10h00

Messe

ERGERSHEIM 10h00

Messe
*pour les défunts JACOB André
BRAND Charles*

Lecteur : UHLERICH Philippe

Servants :
FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

AVOLSHEIM 10h00

Messe

Samedi, 17 Octobre 2015 Veille du 29^{ième} du Temps Ordinaire

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 18 Octobre 2015 29^{ième} du Temps Ordinaire

KOLBSHEIM 8h45

Messe

WOLXHEIM 10h00

Messe

SOULTZ les BAINS 10h00

Messe

Samedi, 24 Octobre 2015 Veille du 30^{ième} du Temps Ordinaire

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 25 Octobre 2015 30^{ième} du Temps Ordinaire

OSTHOFFEN 10h00

Messe

ERGERSHEIM 10h00

Messe

Lecteur : HOLTZINGER Gérard

Servants :
FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

AVOLSHEIM 10h00

Messe

Samedi 31 Octobre 2015 Veille de la Fête de la Toussaint

ERNOLSHEIM 18h00

Vêpres

18h30

Messe

Dimanche, 1^{er} Novembre 2015

Fête de la Toussaint

ERGERSHEIM 10h00 Messe *Pour le défunt MULLER Alphonse*

Lecteur : EBENER Luc

Servants :
FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

OSTHOFFEN 10h00 Messe

AVOLSHEIM 10h00 Messe et prière au cimetière

WOLXHEIM 10h00 Messe et prière au cimetière

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe et prière au cimetière

ERGERSHEIM 14h30 Vêpres et procession au cimetière

Servants :
FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

ERNOLSHEIM 15h00 Prière au cimetière

OSTHOFFEN 16h00 Vêpres et procession au cimetière

Lundi, 2 Novembre 2015

Commémoration de tous les fidèles défunts

ERNOLSHEIM 19h00 Messe

Vendredi, 6 Novembre 2015

ERNOLSHEIM 8h00 à 18h00 Journée d'Adoration du Saint Sacrement
18h00 Messe

Samedi, 7 Novembre 2015

ERGERSHEIM 9h30 Chapelet et confessions

10h00 Messe en l'honneur de la Vierge Marie

Samedi, 7 Novembre 2015

Veille du 32^{ième} du Temps Ordinaire

ERNOLSHEIM 18h30

Dimanche, 8 Novembre 2015

32^{ième} du Temps Ordinaire

OSTHOFFEN	10h00	Messe
ERGERSHEIM	10h00	Messe et prière au Cimetière du Couvent

Lecteur : KARCHER Materne

Servants :
FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

AVOLSHEIM	10h00	Messe
-----------	-------	-------

Infos ...Infos...Infos

*Pour tout complément d'information ou précision
merci de prendre en compte les informations de la feuille d'informations paroissiales en cours.*

*Et directement par internet, chaque semaine :
<http://steadithstein.blogspot.fr/>*

